

MISE AU CONCOURS 2018 DES BOURSES DE FORMATION CONTINUE POUR LES PROFESSIONNELS BERNOIS DU CINÉMA

En marge de son encouragement de projets et de manifestations, Pro cinéma Berne octroie chaque année deux bourses de formation continue à des professionnels bernois de tout âge qui exercent une activité artistique, technique ou organisationnelle dans le domaine du cinéma. En règle générale, deux projets de formation continue prévus pour une période de plusieurs mois sont soutenus à hauteur de 25 000 francs maximum chacun.

Ces bourses sont destinées tant aux jeunes prometteurs qu'aux professionnels déjà expérimentés. Le concours est aussi ouvert aux personnes qui ont déposé leur candidature ou obtenu une bourse ces dernières années. L'aide octroyée permet à ses bénéficiaires d'approfondir et d'élargir leurs compétences, de développer leur réseau dans le milieu du cinéma, d'acquérir de nouvelles expériences et de bénéficier d'un transfert de savoir dans un environnement professionnel international.

Les candidats et les candidates sont complètement libres dans la conception de leur projet de formation continue et peuvent concrétiser leurs besoins de façon individuelle. L'éventail des possibilités est très vaste. Il est par exemple envisageable de suivre une formation continue dans une académie du cinéma renommée, de se ressourcer durant un congé sabbatique d'une certaine durée dans des métropoles du septième art ou d'importants centres culturels, d'effectuer un stage de plusieurs mois dans une structure internationale de production de films, etc. Les projets de formation continue individuels doivent être recherchés, conçus et présentés de manière convaincante par les candidats et les candidates eux-mêmes.

Conditions de participation :

Sont autorisés à poser leur candidature les professionnels bernois issus de tous les métiers du cinéma qui disposent d'une expérience professionnelle convaincante dans le domaine cinématographique. Les candidats et candidates doivent en outre être domiciliés légalement dans le canton de Berne depuis au moins deux ans et être présents, actifs professionnellement et ancrés dans le milieu du cinéma bernois.

La formation continue envisagée doit débiter au plus tôt en mars 2019.

Sont exclues du concours les candidatures qui concernent des bourses pour des formations initiales ou des formations continues de plusieurs années ainsi que des subsides pour des projets cinématographiques planifiés (Pro cinéma Berne propose des subventions de production par le biais d'autres offres).

Documents requis :

(sauf mention contraire, les documents suivants, formulaire d'inscription compris, doivent être remis en sept exemplaires au format A4, non liés et classés par dossier) :

- formulaire d'inscription dûment complété (disponible sous www.procinemaberne.ch) ;
- présentation concise et précise du projet de formation continue envisagé avec les informations suivantes :
 - a) contenu, objectifs et durée du projet de formation continue,
 - b) motivation personnelle, besoins et bénéfices escomptés,
 - c) période de réalisation, institution(s) / projet(s) et lieu(x) de la formation continue,
 - d) budget (y compris frais d'entretien) ;
- C.V. succinct avec les informations personnelles, les formations suivies et le lien personnel avec le canton de Berne ;
- courte biographie professionnelle des activités exercées dans le domaine cinématographique ces dernières années ;
- au moins un projet cinématographique auquel la personne a fortement contribué (6 DVD ou lien vers une vidéo en ligne) ;
- présentation concise et précise des futurs projets prévus dans le domaine cinématographique.

Une copie récente de l'attestation de domicile ou du permis d'établissement de la commune de domicile du canton de Berne doit être jointe à la demande.

Remarque : les dossiers incomplets ou remis hors délai ne seront pas traités ni présentés au jury. Les dossiers reçus ne seront pas renvoyés.

Délai de dépôt des candidatures :

Les dossiers de candidature complets doivent être adressés à l'Office de la culture, Pro cinéma Berne, Commissions culturelles par voie postale au plus tard le vendredi **12 octobre 2018** (cachet de la poste suisse faisant foi).

Ils seront ensuite évalués par la Commission cantonale de cinéma, qui prendra contact par écrit avec l'ensemble des candidats et candidates probablement avant la fin janvier 2019.